

Fiche d'information DUETI

Vos démarches pour un départ en DUETI Académique

Pour partir en DUETI il y a **5 étapes obligatoires à respecter** :

1. Rencontrer la responsable des relations internationales (R.I.) du site et informer le référent R.I. de votre département d'études,
2. Candidater en DUETI,
3. Effectuer vos démarches d'aide à la mobilité et votre déclaration de mobilité,
4. Valider votre DUT,
5. Procéder à votre inscription administrative **avant** votre départ.

1. Prendre un rendez-vous par mél avec la responsable des relations internationales du site Le Creusot pour un entretien préalable et informer le référent R.I. de votre département d'études :

Responsable des Relations Internationale du site Le Creusot	
Alice.meriaudeau@u-bourgogne.fr	
Département de l'IUT	Référent R.I. et contact mél
GEII	Pascale Fauvet : Pascale.Fauvet@u-bourgogne.fr
GMP	Maria Bonneau : Maria.Bonneau@u-bourgogne.fr
MP	Nathalie Fauquet : Nathalie.Fauquet@u-bourgogne.fr
TC	Florence Marty : florence.marty@u-bourgogne.fr

2. Candidater en DUETI:

Calendrier :

Actions	Période
Retrait du dossier de candidature (Service Scolarité de l'IUT)	A partir d'octobre
Retour du dossier de candidature avec les justificatifs au service Scolarité de l'IUT	Pour une destination avec demande de visa : fin mars Pour une destination sans demande de visa : mi-mai
Commission pédagogique par département	1 ^{ère} quinzaine d'avril (voire mi-mai pour les destinations sans demande de visa).
Notification d'admission (sous réserve d'obtention du DUT)	Entre mi-avril et fin mai

3. Aides à la mobilité :

Les différentes aides possibles, ainsi que les démarches pour en bénéficier vous seront détaillées en temps utile par la responsable des R.I.